

Séance du 8 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 février, le conseil municipal dûment convoqué le 1^{er} février 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Cédric CANTET, Mme CHEVREUX Lucie, Mme FAUCHER Anaïs, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HÉLIAS, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme NEVEUX Elisa, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Anne ROBIN.

Étaient excusés : M. Michaël BOBINEAU donne pouvoir à M. Cédric CANTET, M. JARRY Gaël donne pouvoir à M. JARRY Patrice, M. Philippe TEXIER donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention havre de paix pour la loutre d'Europe

Création d'un comité de pilotage pour le projet éolien

M. le Maire rappelle la nécessité de créer un comité de pilotage afin de définir les différentes options des mesures compensatoires.

Le conseil municipal propose :

- M. le Maire
- Les adjoints
- M. Pascal GEFFARD
- Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves
- Les institutrices
- M. et Mme AUMAND
- M. Patrice DOUTEAU
- M. Sébastien FLEURY
- M. Patrice JARRY
- La commission communale « Voirie »

Il est décidé que les travaux seraient suivis par la commission voirie.

Avis du conseil municipal concernant l'enquête publique – Elevage porcin – Trayes

Les membres du conseil municipal sont informés de l'enquête publique qui vient de se terminer sur l'extension de l'élevage porcin à Trayes.

Après vote à mains levées, les élus sont favorables à 12 voix pour et 6 abstentions.

Proposition de délégation du conseil municipal au maire et adjoints – Décision urgente pour travaux inférieurs à 5 000 €

M. le Maire évoque les délais pouvant être longs pour la prise de décisions par l'organe délibérant pour des sujets parfois ne nécessitant pas d'intervention particulière du conseil municipal.

En effet, bien qu'informé de chaque situation ou décisions des Maire et adjoints, la prise de décision pourrait intervenir entre deux réunions du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal se prononce favorablement à la prise de décisions et signature de devis dans la limite de 5000 €.

Transformation de la fonction publique – temps de travail (journée de solidarité)

Mme Fabienne PROUST rappelle l'obligation d'accomplissement de la journée de solidarité, suivant les articles suivants :

Textes principaux de référence :

- loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

- loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- loi n° 2008-351 du 16 avril 2008

La journée de solidarité sera accomplie par le travail de 7h, pour un temps complet, en complément des horaires habituels et non rémunéré. Elle sera proratisée pour les agents travaillant à temps partiel et à temps non complet.

Le conseil municipal propose que la journée de solidarité soit effectuée par le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. (Par exemple : la journée de solidarité pourra être réalisée par l'accomplissement d'heures supplémentaires continues ou fractionnées et étalées selon le rythme souhaité) Cette option permet à la collectivité de déterminer librement une modalité alternative d'exercice de la journée de solidarité ; la seule limite fixée est qu'elle ne peut réduire les droits à congé annuel.

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé.

Le conseil municipal autorise Mme PROUST a saisir le Comité technique du Centre de Gestion 79.

Informations boulangerie

Mme Anne PALLUAU et M. Denis ONILLON relatent les échanges avec les boulangers.

En effet, leur décision est de quitter la boulangerie rapidement.

Le Conseil municipal ne s'y oppose pas. Ils devront tout de même le notifier par écrit et se dégager de leur bail de 3 ans.

Les élus proposent le recrutement de nouveaux boulangers au plus vite. M. le Maire et son adjointe sont chargés d'étudier les candidatures.

Mme Anne PALLUAU soumet le remplacement du distributeur de pains par un matériel moins coûteux. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Etude du devis de raccordement à l'assainissement – Route d'Ardin

M. le Maire explique la situation d'un habitant au 10 route d'Ardin – La Chapelle.

En effet, ce foyer a souhaité se raccorder au réseau d'eaux usées communal, or une canalisation d'eaux pluviales traverse sa parcelle et se situe entre le tabouret et sa maison d'habitation. Il est donc compliqué de déplacer cette canalisation. Les artisans proposent d'adjoindre une pompe de relevage.

Le conseil municipal décide d'indemniser le pétitionnaire à hauteur des devis présentés par les entreprises :

- Entreprise BARRIERE James : 1 970 € HT soit 2 364 € TTC
- Entreprise AUMAND PALLUAU : 501.45 € HT soit 601.74 € TTC

Ce bien sera donc de la propriété des usagers afin que la collectivité se décharge de toutes responsabilités.

M. le Maire indique vouloir acter ces décisions par :

- Une convention de servitude de passage d'une canalisation permettant l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement d'une voie communale,
- Un protocole d'accord entre la collectivité et M. et Mme GRELIER Vincent, propriétaires du terrain.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire exécuter cette délibération et l'autorise à signer l'ensemble des documents s'y afférant.

Autorisation de voirie sur la chemin communal – Lotissement La Bobinière

Mme Anaïs FAUCHER se retire de l'assemblée et ne prend pas part à cette décision.

M. le Maire rappelle la demande de M. MERCIER Jimmy et Mme Anaïs FAUCHER de créer une sortie sur le chemin communal pour leur habitation.

Après présentation du plan, le conseil municipal se prononce favorablement et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Mme Anaïs FAUCHER reprend place au sein de l'assemblée.

Vente de la maison 12 rue de l'Atlantique – Le Beugnon

M. David MOREAU rappelle aux membres du conseil municipal les éléments permettant de décider de la vente ou non du bien communal situé 12 rue de l'Atlantique – Le Beugnon.

Le conseil municipal décide de vendre ce locatif au prix de 35 000 €. Une annonce devra être publiée.

Renouvellement de la tondeuse

M. Cédric CANTET rappelle la nécessité de remplacer le matériel d'entretien des espaces verts.

Ce dernier a reçu plusieurs devis et participé à plusieurs présentations.

M. le Maire demande à ce qu'un choix soit proposé par la commission voirie pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Participation au Tour des Deux-Sèvres 2022

M. Denis ONILLON rapporte les éléments reçus lors d'une réunion organisée par la mairie de Secondigny.

En effet, le tour cycliste des Deux-Sèvres passera par plusieurs communes proches de Secondigny, et les élus de Secondigny ont demandé le financement du passage à toutes les villes traversées.

Le conseil municipal décide de voter. A 14 voix contre et 2 absentions, la commune ne participera pas financièrement à cette manifestation, justifiant le versement intégral en 2021 d'une arrivée du Tour79 sur notre commune sans dédommagement ni indemnité par les autres collectivités environnantes.

Convention Havre de paix pour la loutre d'Europe

Mme Fabienne PROUST fait lecture de la convention pour l'établissement d'un Havre de Paix pour la loutre d'Europe dans une propriété privée, associative ou collective.

Le conseil municipal se prononce favorablement et autorise M. le Maire à signer le document.

Questions diverses :

- **Compteurs Linky** : M. le Maire informe au conseil municipal que les compteurs Linky vont être installés pendant le mandat. Les élus ne s'opposent pas à cette décision.
- **Cinéma en plein air** : Mme PROUST fait état de la visite de M. Nicolas MANCEAU, CRPP, pour le cinéma en plein air. Le conseil municipal confirme vouloir organiser cette fête le 9 juillet sur le site des étangs.
- **Informations sur l'école** : A la suite d'un échange avec le service transport du Conseil Régional il est proposé le passage du bus scolaire le matin et le soir sur le territoire du Beugnon. Des échanges avec les parents d'élèves doivent avoir lieu pour affiner cette organisation.
- **Elaboration du bulletin communal** : la commission communication a pris du retard dans l'élaboration du bulletin communal à la suite de plusieurs échanges, de nouvelles propositions devront être faites pour les nouvelles communications à venir.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à minuit.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU Excusé	Mme Lucie CHEVREUX,
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY Excusé	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN	M. Philippe TEXIER Excusé	